



Commission Nationale
Informatique et des Libertés

Le Président de la Commission Nationale
de l'Informatique et des Libertés

à

PROFESSEUR NICHOLAS MOORE
UNIVERSITE VICTOR SEGALEN
BORDEAUX 2
DEPARTEMENT PHARMACOLOGIE
146 RUE LEO SAIGNAT
CASE 36
33076 BORDEAUX CEDEX

N/Réf. : MGT/CPZ/SV/JB/EM/AR031144

DEMANDE D'AUTORISATION N° 903102 - AUTORISATION N° 03-1144

**A rappeler dans toute correspondance,
notamment en cas de modification ou
de suppression du traitement.**

Paris, le

- 2 MAI 2003

Vous avez saisi le 21/03/2003 la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés d'une demande d'autorisation relative à un traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité

**ETUDE CADEUS : CARACTERISTIQUES ET DESCRIPTION DE LA POPULATION
DES UTILISATEURS D'INHIBITEURS DE LA CYCLO OXYGENASE 2**

Conformément aux dispositions de l'article 40.2, dernier alinéa de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'autorisation de la CNIL sera acquise au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre demande.

SIGNATURE

Michel GENTOT